violente colère, il se précipita sur sa femme, en lui ordonnant de remettre l'argent dérobé. Sa colère s'accrut encore, quand, ayant fouillé son épouse, il retrouva 2 fr. 50 en monnaie de billon. La fureur du cordonnier ne connut plus de bornes. Aux coups de poing et du pied, succédèrent les coups de martinet, puis s'armant d'une « gaîpche » en réparation, il frappa sans interruption pendant plus d'une heure. Au milieu de cette scène de barbarie, Druesnes, fatigué sans doute, se coucha dans son lit et fuma une pipe, sans que la malheureuse, prostrée au pied du lit, pût trouver assez de force pour se sauver.

Au bout d'un moment, sa pipe éteinte, le cordonnier se leva et recommença le sarabande, frappant à bras raccourcis par tout le corps de la pauvre femme. Cette dernière est actuellement alitée chez ses parents qui habitant Inchy. Son état, quoique grave, ne paraît pas désespéré. Hormis la tête que respecta le mari, tout le corps de la femme semble apparaître à une « négresse », zébré de larges plaques bleues. Cette scène de violence a causé une émotion indicible dans les deux communes d'Inchy et Beaumont.

QUIEVY. — Mercredi soir, Mlle Locquet Elise, cultivatrice, âgée d'une quarantaine d'années, qu'on a souvent vaqué aux occupations de la ferme, allait prendre un repos bien méritié dans sa chambre tandis que la domestique de la maison, nommée Flavigny, gagnait sa couche de son côté. Les habitants de la maison dormaient donc paisiblement lorsque vers 11 heures du soir, Mlle Locquet crut percevoir un léger bruit provenant d'une voisine de celle qu'elle occupait. Aussitôt n'étant levée elle se mit en peine de connaître la cause du bruit qui venait de parvenir à ses oreilles, et parcourut les différentes parties de sa maison. Quelle ne fut pas sa surprise et aussi son épouvante, lorsqu'en arrivant dans une chambre proche de la sienne, elle aperçut un homme couché sur le lit. Elle appela immédiatement Flavigny, sa domestique en même temps qu'un voisin, M. Dues occurrent à ses cris, et les trois personnes n'eurent point de peine à reconnaître dans l'intrus un aileur Druesnes Emile, journalier, âgé de 20 ans.

Celui-ci qui est un ancien serviteur de Mlle Locquet, connaissait parfaitement les lieux et c'est après avoir escaladé une porte qu'il s'était ainsi installé dans la maison. Cet individu était armé d'une serpe quand il fut découvert, et l'on se demande quels desseins il pouvait concevoir en s'introduisant la nuit, par escalade, dans une maison habitée et armé d'un instrument qui pouvait devenir terrible entre les mains d'un gaillard de son âge. En outre, Druesnes savait que son ancienne patronne est dans une situation de fortune aisée. Les personnes qui venaient de découvrir d'une façon si inopinée le maintinrent au respect jusqu'à l'arrivée des gendarmes que l'on avait prévenus du fait. Mis en état d'arrestation, le jeune homme a été amené vendredi à Cambrai et déféré au parquet qui l'a fait écrouer.

PAS-DE-CALAIS

BÉTHUNE

BULLUCH. — M. Joseph Legru, charron, rentrant chez lui apprit par sa femme que le sieur Louis Blondel, ouvrier charron, se dénant envoyé par un maréchal des environs, s'était fait remettre des outils. Flairant un abus de confiance, M. Legru parti, en voiture, à la recherche du Blondel. Il le trouva à l'entrée de La Bassée. Sans hésitation, il le fit monter de force dans sa voiture et le ramena à Hulluch où il le remit entre les mains du garde champêtre.

FINANCES

Paris, 16 novembre 1907.

Le bruit d'une nouvelle augmentation de l'escompte à Londres impressionne défavorablement notre marché. Notre Rente revient à 94.97. Faiblesse des Fonds Etrangers et des Valeurs Industrielles. Nos Sociétés de Crédit résistent bien à l'influence générale.

Les actions du Gaz de Paris gardent leur avance à 2c5.

Les obligations 5 % du Port de Paris sont demandées à 445, faveur justifiée par un taux de capitalisation de 3.75 et les garanties qui entourent ce titre. Les obligations hypothécaires 5 % du chemin de fer de Goyas ont un courant régulier d'affaires à 434.

L'obligation nouvelle du chemin de fer de Victoria Minas est particulièrement avantageuse à 107, en raison de sa prime de remboursement et de la garantie tremlesaire du gouvernement brésilien.

La privilégiée Makeevka lait 513.

Les actions privilégiées à 1/2 du chemin de fer des Alpes Bernoises, récemment introduites, valent 464, et les obligations 4 1/2 481.50. L'intérêt intercalaire de 4 % des actions est garanti non seulement pendant la période de construction mais pendant les deux premières années d'exploitation.

Les actions de la Société générale de Maisons et Pavillons Economiques, introduites récemment à 105 par le maison Gex, Appel et Cie, 18, rue du 4-Septembre, sont l'objet de demandes suivies à 117.

Dans le compartiment assurances, l'action de le Cie d'Assurances Générales Vie s'inscrit 29.100.

Nos chemins de fer sont calmes.

Tablettes d'un Spéculateur, à, r. d'Amboise. Paris.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Dans notre compte rendu du tribunal correctionnel du 14 novembre, nous avons écrit dans les affaires diverses :

« Six semaines de prison à Victor Rustinck pour abus de confiance à Ploegsteert. »

M. Victor Rustinck est venu dans nos bureaux et nous a déclaré qu'il n'avait jamais reçu d'assignation concernant cette affaire. Il se réserve d'ailleurs d'y faire opposition, se laissant fort, nous a-t-il dit, d'établir son innocence.

Les usuriers

M. Georges Planque, agent d'affaires, domicilié à Lille, 91, rue Faidherbe, est poursuivi pour avoir pratiqué d'habitude l'usure.

Les usuriers, la plupart agents d'affaires, à l'aide de pratiques honnêtes, exploitent la misère des classes laborieuses. Avec l'argent que ces malheureux amassent sou par sou par un travail de tous les instants, les usuriers se font des rentes et vivent dans le dernier confortable.

Planque, qui a déjà comparu devant le Tribunal, faisait des avances sur titres à un taux d'intérêt réellement exorbitant. Pour obtenir un acompte, il faisait distribuer de ses cartes aux portes des Tréoreries et annonçait donc les journaux qu'il tenait « la Caisse des pensionnés de l'Etat. »

Les malheureux, pour faire face à un paiement portant chez un de ces trafiqueurs leur titre de pension militaire ou de rente d'accident du travail et, en échange, il leur est fait un prêt d'argent.

Planque exigeait en nantissement le titre de l'emprunteur et se faisait signer un pouvoir pour toucher les arrérages de la rente.

En outre, il passait avec l'emprunteur un contrat aux termes duquel ce dernier s'engageait à lui payer un intérêt de 60 %.

Planque, après avoir touché l'arrérage de la rente, faisait parvenir à son emprunteur le montant de la rente, déduction faite des intérêts de la somme prêtée.

Planque avait plusieurs ballottes de fonds à Paris, notamment « La Confiance Militaire », à la tête de laquelle se trouve un ancien capitaine de gendarmerie.

Ces faits sont incontestablement délictueux — il est indéniable que, parce qu'un malheureux se trouvera momentanément dans une situation gênée, il y aura là un usurier qui, pour l'avoir tiré d'embarras, s'emparera d'une façon indécente et par des moyens détournés la presque totalité de ses revenus.

Très souvent il s'agit ou bien de vieillards, ou bien d'ouvriers qui, un accident professionnel a diminué au point de vue physique ; dans ces deux cas, la victime a le plus grand besoin de se mettre pour subvenir à ses soins et parfois à ceux d'une nombreuse famille.

Qui croirait que le loi actuelle est impuissante pour punir ces faits ? Il en est pourtant ainsi. Planque, comme tant d'autres, a en effet la sage précaution de mentionner dans son contrat qu'en cas de décès du l'emprunteur, les héritiers de ce dernier ne seront pas tenus au remboursement du prêt consenti.

Pourquoi cette clause ? Parce que pour les contrats aléatoires il n'y a pas de stipulation de limitation d'intérêt, la loi admettant que la taux de l'intérêt aussi élevé soit-il, est la contre-partie des risques que court le prêteur quant au remboursement de la somme prêtée.

Aussi, Planque fit-il plaider hier que ses contrats étaient des contrats aléatoires si que dans ces conditions, quel que soit le taux élevé de l'intérêt qu'il réclamait à ses clients, il ne saurait être inquiété.

Me Berrard, du barreau de Paris, a tenu à déclarer au Tribunal qu'il ne lui demandait pas de dire que Planque était indécrassable, mais de l'acquitter en adoptant la théorie de droit qu'il a soutenue.

Le Tribunal a mis l'affaire en délibéré. La question qu'il a à trancher est celle de savoir s'il se trouve en présence de prêts aléatoires : dans l'affirmative, c'est l'acquittement, dans la négative, c'est la condamnation.

Quel qu'il en soit, il est manifeste qu'il importe que les tribunaux soient mis à même de pouvoir sanctionner de tels délits, — c'est une loi qu'il faut pour cela.

Bel exemple de reconnaissance

La petite ingère, Juliette Menet, âgée de 19 ans, reçut, l'hospitalité le mois dernier chez un nommé Camille Vanheyghem. La bienfaitrice ne tardait pas de l'départ inopiné de la belle Juliette. Ce n'est pas tant son départ que Vanheyghem déplore, c'est la disparition de nombreux objets d'habillement qu'emporta avec elle la jeune fille. Ce vol lui commis avec la complicité de l'ami de Juliette, nommé Virgile Dupuis, 20 ans, comptable à Amiens, et d'un troisième compère, Louis Pouchard, qui est un déserteur du Régiment de cuirassiers de Cambrai.

Devaux est un fils de famille et c'est à une malencontreuse fugue qu'il doit sa comparution en correctionnelle. Dès son arrivée à Lille, il fut séduit par Juliette et devint son ami.

Un second cloé de prévention est relevé à le charge de Devaux. Le 2 octobre dernier, M. Thiery, rue des Buisses, à Lille, jouait une partie de billard à la brasserie du l'Industrie. Il avait accroché son parapluie, quand il voulut le reprendre, il n'y était plus, c'était Devaux qui l'avait enlevé puis endossé.

Le pardessus lui retrouvé, les effets d'habillement aussi, et chacun est rentré en possession de son bien.

Le Tribunal a condamné Devaux à 4 mois de prison, Menet et Pouchard à deux mois de la même peine, pour Devaux avec sursis.

Le bon lait

Décidément, on n'en finira pas...

Le 11 septembre dernier, un prélèvement fut fait sur le lait mis en vente à Roubaix par François Bourgois, 40 ans, marchand du lait et épicier rue du Faucon, 9, à Tourcoing.

Ce lait était mouillé dans une proportion de 25 %.

Bourgois prétendit que ce lait lui avait été fourni par un fermier de Tourcoing, M. Delfosse. Un prélèvement chez ce dernier ne donna aucun résultat pouvant être invoqué par l'inculpé.

Le Tribunal ne s'est pas montré rigoureux : il n'a infligé à Bourgois que 50 francs d'amende.

Défenseur : Me Duvillier.

Le lait vendu par Mme Joséphine Buffeul, 41 ans, fermière à Lille, rue de Londres, 60, est mouillé dans une proportion de 30 %. Comme excuse, elle donne la suivante : ma clientèle est une clientèle ouvrière à qui il faut livrer bon marché ! Excellente excuse.

Le Tribunal a condamné Mme Buffeul à 100 fr. d'amende.

Défenseur : Me Balaflis.

Voleur précoce

Charles Sandra, qui a maintenant 17 ans, est un jeune homme intelligent qui a été bien élevé et a subi une bonne éducation. Il n'a guère se en prêtiler, car il est maintenant poursuivi pour avoir commis des détournements chez son patron, M. Denoyelle, changeur à Lille.

Il y a quelque temps, le caissier de M. Denoyel le constatait la disparition de timbres-poste qui se trouvaient dans un tiroir, il interrogea Sandra qui reconnut avoir volé les timbres.

M. Denoyelle voulut se rendre compte si c'était bien le seul vol dont il avait été l'objet. Des recherches lui permirent de se rendre compte que Sandra, qui était chez lui coursier, lui avait détourné environ 646 francs.

Depuis le mois de janvier on remettait au jeune Sandra des sommes d'argent pour faire timbrer des pouvoirs, mais il n'en fit rien. C'est par ces manœuvres qu'il s'appropria cette somme de 646 francs.

Sandra, à l'audience, donna des indications très vagues sur ses exploits, sur les circonstances dépuis lé pareil ne pas vouloir s'étendre. Enfin, il demande l'indulgence en regrettant ce qu'il a fait.

Le Tribunal a condamné Charles Sandra à 2 mois de prison avec sursis.

Charretier... emballé !

Le 30 août dernier, Jules Becquart, 20 ans, charretier à Saint-André, s'était attaché dans un carbaret de la rue d'Anjou. Lorsqu'il se rendit compte de son retard, il sortit précipitamment, se promettant de rattraper le temps perdu en prenant son attelage. Vivement il monte sur son siège et d'un vigoureux coup de fouet, enveloppe son attelage. Dans sa précipitation, il avait mal calculé son mouvement, et le fouet alla cerneser la figure d'une dame qui passait. C'était Mlle Vanhoye, qui fut grièvement blessée à l'œil. Subitement calmé et ne songeant plus à courir, le charretier emballé se rendit compte de l'inutilité de sa précipitation. Le Tribunal l'a condamné à 50 francs d'amende.

Becquart convient qu'il eût beaucoup mieux fait de partir à l'heure.

GAZ (Appareils aut). — Cie Continentale du Gaz. Magasin d'exposition, rue Esquercoise, 79. Appareils d'éclairage, chauffage et force motrice par gaz, vente, location, vente à terme. Inst. gratuite. 41043

Par les
TEMPS FROIDS ET HUMIDES
ne consommez d'autre apéritif que le
BANYULS - TRILLES
soigneusement préparé avec un vieux et excellent vin pur et le meilleur quinquina et vous en ressentirez les effets toniques et bienfaisants.
C'EST L'APÉRITIF D'HIVER
par excellence
recommandé par le corps médical aux Hommes, Dames et Enfants.
Refuser la consommation si la bouteille ne porte pas l'étiquette.
BANYULS-TRILLES 38909

FUNÉRAILLES

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part de la mort de

Madame Veuve SAINT-LÉGER

Née Léonie BOUCHER

décédée à Lille, le quinze Novembre mil neuf cent sept, dans sa soixante-quatrième année, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation à assister aux FUNÉRAILLES qui auront lieu le dix-huit dudit mois, à dix heures, en l'église du Sacré-Cœur, de paroisse, d'où son corps sera conduit à la gare de Lille, pour être transporté à Janville-sur-Juine (Seine-et-Oise), où aura lieu l'inhumation.

L'assemblée à la maison mortuaire, chez ses fils, au Pont-Ramond, à neuf heures trois quarts.

Les Dames sont priées d'y assister.

De la part de M. Saint-Léger, ferblantier en chef de la ville de Lille. 42066

Sports et Jeux

FOOTBALL

Association Sportive Lilloise

Aujourd'hui, 17 novembre, l'A. S. L. jouera une partie d'entraînement, à 3 heures ½, sur son terrain de la Solitude (porte de Béthune).

Rendez-vous pour tous les équipiers à 2 heures au guart, estaminet du Vert-Feuillage, 18, rue du Faubourg-de-Béthune.

L'A. S. L. jouera le 24, contre l'E. C. P., le 1er décembre contre la C. S. L., et le 8 décembre, contre l'U. S. R.

COLOMBOPHILIE

A Deûle. — Avis aux amateurs colombophiles. — M. Lévêque informe les amateurs de Deûle et des environs que M. Barbier se présentera le 24 novembre, à 9 heures du matin, pour faire les accouplements des pigeons-voyageurs.

LE NORD

DOUAI

AUBIGNY-AU-BAC. — Les républicains du canton apprendront avec plaisir le départ d'un leur Lambert, sol-disant garde-pêche, sinécure rêvée par la République, pour assurer le pain quotidien de l'un de ses plus fougueux adversaires. Au revoir, Lambert !

DOUAIN. — La Société de Gymnastique organise pour le dimanche 17 novembre courant, à 7 heures et demie précises au grande soirée récréative, dans la salle du Patronage Laïque. En dehors des exercices exécutés par la gymnastique : mouvements d'ensemble, travail artistique aux appareils, poses plastiques avec projections, ballets nouveaux (spécialement étudiés pour cette fête), il y aura concert vocal et instrumental. M. Jules Mousseron, le poète mineur, prêtera son concours et se lira entendre dans ses œuvres.

VALENCIENNES

ENTRE ÉPOUX. — Marie Willems, 40 ans, femme Toussaint-Belhaie, demeurant rue de Lille, 46, a déclaré à son mari qu'il avait menacé son mari de le tuer avec un revolver, sous prétexte qu'il se refusait à continuer à vivre avec elle.

CHAMBRE SYNDICALE DES ENTREPRENEURS. — Une réunion générale aura lieu aujourd'hui, 17 novembre, à 8 heures, au siège de la chambre syndicale, 1er étage du café de Munich, rue Saint-Géry, 2.

GRAVRECHAIN-SOUS-DENAIN. — Avant hier, à 6 heures du soir, un cheval appartenant à M. Dupont Auguste, marchand de chevaux, s'engageait sur la voie ferrée du chemin de fer du Nord, près de la halte de Gravrechain. Le cheval fut rencontré par un train et écrasé.

FRESNES. — M. Edouard Dupas, marchand forain, essaya à placer des roues à un chariot, du dont-pas en arrière, et tomba et malheureusement qu'il se coupa la jambe gauche.

CAMBRAI

ESCAUDŒUVRES. — La paisible commune d'Inchy, près de Le Cateau, a été dans la nuit de mardi, le théâtre d'une scène de véritable sauvagerie. Le nommé Druesnes Jules, âgé de 51 ans, cordonnier, s'y livrait à des scènes de violence à l'égard de sa femme Alice Martin, 41 ans. Des scènes de violence étaient fréquemment dans le ménage, le mari reprochant à sa femme des habitudes d'intempérance. Mardi dernier, rentrant dans le soirée, Druesnes constatait la disparition de 50 francs sur une somme de 2 francs qu'il avait déposée dans une cachette. Le cordonnier entra alors dans une

Revue du Marché de Lille

CHARBONNAGES

Lille, le 16 novembre 1907.

Les recule se sont pas très accentués mais on sent très bien que le fond du marché est faible. Cette constatation s'étonnera personne devant la tense générale des marchés étrangers où toutes les valeurs industrielles et de charbonnages sont si fortement bérgrées. Nous sommes les premiers à reconnaître que déjà bon nombre de charbonnages belges et allemands sont tombés sensiblement au-dessous de leur valeur intrinsèque et c'est là, à notre avis, une raison pour que nous pensions craindre une répercussion à Lille et aussi un motif pour que les acheteurs se portent sur les valeurs charbonnières étrangères plutôt que sur celles du Nord et du Pas-de-Calais. Nous parlons ici évidemment au point de vue strictement financier, toute autre considération étant écartée.

Nous avons eu aussi au courrant de cette semaine quelques grèves partielles démontrant nettement combien les mineurs sont obéissants au mot d'ordre qui ne concorde cependant toujours pas avec leurs désirs intimes.

Au point de vue industriel, la même situation existe toujours, fermeté dans les prix et absence de stocks.

Pour les prix, malgré la rareté du combustible, on ne prévoit plus guère de hausse car la métallurgie ne peut plus payer plus cher et l'on risquerait de voir, de ce côté, un ralentissement prononcé qui aurait comme conséquence une trop brusque diminution dans la consommation. De plus, une hausse nouvelle du charbon entraînerait de nouvelles difficultés ouvrières.

Pessons maintenant une revue des cours qui, sans être bien intéressants, montrera assez l'hésitation des transactions. D'ailleurs les affaires se restreignent beaucoup.

Aniche a détaché lundi son coupon net de 30 fr. en recutant juste de ce montant. Depuis, on a détaché de 10 fr. de plus.

Anzin perd aussi 100 fr. depuis huit jours, les actions laissant délaissé et le titre étant lourd il a suffi de quelques offres pour faire rétrograder. Etant donné ce que nous avons déjà dit de cette valeur, elle est à suivre.

Bruay, malgré un chiffre d'échanges moins nul que sur bien d'autres valeurs, recule à 885, tendance très hésitante.

Bully-Grenay continue à se montrer faible malgré l'approche de son coupon de 76 fr. 40 net, détaché en bourse du 15 où l'on cote 4,740. Nous craignons que ce recul ne s'accentue.

Carvin peu traité reste aux environs de ses cours précédents : 1800/1806 pour l'entier et 360 pour le cinquième. En raison de l'augmentation du dividende en perspective c'est une valeur à surveiller et à baisse si y porte.

Clarence en recul à 176. Courrières sans variation à 1,680/1,685.

Crespin ainsi à 80.

Douchy faible entre 982 et 990. Bourges est également négligé à 302 et 305 ; si le bénéfice faible dure, ce qui ne nous surprendrait pas, on peut craindre voir perdre le cours de 300.

Escarpelle ne s'inserit que trois fois, reprignant toutefois à 995, 10 fr. sur son plus bas cours.

Ferfay faiblit à 1,765 puis ne cote plus faute d'acheteur.

Lens enregistre uniformément le cours de 760. Malgré les fortes réserves dont il a été question à l'Assemblée, on ne peut réagir contre la tendance générale et surtout sur les réalisations continues de portefeuille plus importantes sur cette valeur que sur toute autre.

Lievin a regagné une vingtaine de francs à 4,420.

Ligny, après avoir fléchi jusque 500, reprend un peu à 507.

Les Marles sont offerts et rétrogradent respectivement à 4,175 le 50 %, 8,125 le 20 %.

Meurchin en cote qu'une fois à 2,700. Constatons qu'il y a depuis plusieurs jours des offres sans contre-partie, ce serait peut-être l'occasion d'acquérir un excellent titre et de bon rapport à fort bon marché.

Nord d'Alais tombe à 200 par surprise et pour un seul titre à vendre. Nos lecteurs, documenés sur cette affaire, seront d'avis que cette cote est beaucoup au-dessous de la valeur intrinsèque du titre.

Ostricourt a reculé à 3,125 en cette de grève. On reprend aujourd'hui de 30 fr. à 2,145.

Calme complet à Thivencelles à 791 et en Vicoigne inlibs à 1,227 plutôt offert.

Aux autres compartiments enregistrons le cours de 1,795 de Denain-Anzin et 369 en cinquième Marganèrie de Béthune.

— Sonnes, Favier et Cie, Lille.

Revue du Marché de Bruxelles

Bruxelles, le 15 novembre 1907.

Le marché a commencé à se ressaisir au début de la semaine, mais il clôture aujourd'hui un peu plus faible, sans raison appréciable d'ailleurs. Le sentiment général est que l'on va enfin sortir de le trou longue période de dépression que nous venons de traverser, et que les acheteurs aux cours actuels profiteront de belles plus-values. Ce sera plus ou moins long, la secousse subie ayant été un peu dure, mais il est évident qu'une reprise se prépare.

Les Rentes sont à peu près inchangées ; les valeurs de banques et établissements de crédit ont un marché peu actif, portant peu intéressant, il en est de même des valeurs de chemins de fer.

Les compartiment des tramways est un de ceux qui ont regrès le plus nettement le dessus, et est quelque sorte abandonné, bien des rubrique ont regagné une bonne partie du terrain précédemment perdu. La récente assemblée de la Compagnie Italo-Belge des Tramways électriques de Vérone (ville) a permis aux administrateurs de cette société de communiquer aux actionnaires les meilleures nouvelles, tant sur les recettes actuellement réalisées par l'exploitation exprimée par traction chevaline, que sur l'état d'avancement d'électrification des lignes. En résumé, l'électrification sera terminée dans un mois et demi environ, les essais seront faits en janvier prochain, et l'exploitation commencera en février prochain, sur 8 kilomètres et demi, au lieu de 4 kilomètres, en ce moment en service.

Madrid et Espagne a réalisé au octobre dernier pesetas 112,478, contre pesetas 109,279.85 pour le mois d'octobre 1906, soit une augmentation de pesetas 3,198,15 pour le mois d'octobre 1907.

La rubrique sidérurgique est devenue résistante. Ateliers de Boussu ont réalisé un bénéfice de 137,813 fr. 63 ; dividende 45 fr. qui sera mis en paiement le 30 novembre courant. Espérance Longdoz, l'exercice clôturé au 30 septembre 1907 a laissé un bénéfice de 6,811,000 fr. ; le conseil a l'intention de proposer un dividende de 15 fr. par action, ce qui représente un décaissement de 750,000 fr. ; après diverses répartitions, il resterait un solde de 250,000 fr. qui serait reporté à nouveau. Nicaise et Delcuve, les bénéfices ont été de 1,018,019 fr. 49 ; dividende alloué 100 fr. Après divers amortissements et les sommes statutaires, il a été reporté à nouveau 10,984 fr. 58 c. Ajoutons que le conseil a déclaré qu'il estimait que pour les ateliers de construction tout au moins, la période de prospérité était loin d'être terminée et qu'il espérait des résultats plus lévorables encore.

Le compartiment des charbonnages est bien tenu et tout fait prévoir que la situation va s'améliorant, ce qui est d'ailleurs complètement justifié par une situation industrielle très ferme et très active.

Les valeurs de zinc sont assez inactives ; on continue à discuter les Djebels, mais il se confirme que les bruits répandus ont sérieux une origine malveillante, et que la situation est bien celle que nous avions résumée précédemment. Overpelt a tenu cette semaine son assemblée générale ; les bénéfices de l'exercice écoulé ont atteint à 232,276 fr. 29, réduite après amortissements à 1,368,793 fr. 84. Il a été alloué à la réserve légale 66,000 fr. ; aux tantièmes 266,410 fr. ; pour premier dividende de 12 fr. 50 aux actions 240,000 fr. ; pour deuxième dividende de 20 fr. aux actions 400,000 fr. ; pour dividende de 24 fr. aux actions de jouissance, 336,000 fr. et il a été reporté à nouveau 34,313 fr. 24.

— Sonnes, Favier et Cie, Lille.

SCHNERB, FAVIER & Cie
6, Grande-Place. — LILLE
Opérations traitées par agents directs à toutes Bourses françaises et étrangères
COURTAGE PAYÉ SUR PRIX
Les Ordres en Charbonnages sont particulièrement soignés
Renseignements gratuits sur toutes Valeurs
ORGANE DE LA MAISON :
LE RENSEIGNEMENT GÉNÉRAL
Paraissant le Dimanche
Abonnement : 5 francs par an.

PORTEFEUILLE des LOTERIES NATIONALES
Édition N° 1 — 10 FRANCS — PETIT PORTEFEUILLE
Édition de LUXE — 100 FRANCS — GRAND PORTEFEUILLE
PRIMES GRATUITES
CAPITAL : UN MILLION 300.000 f.
5 grands lots : 120.000 f. 10.000 f.
Tirage 24 DÉCEMBRE irrévocable à 10 heures du matin.
Ne vous laissez pas tromper. Exigez le titre en lettres d'or : « Le Portefeuille des Loteries Nationales, titre déposé.
En tout des tels : Prêts des Bonbons, Pastilles, etc. Envoi à demandé 125 et 225 (édition de luxe) à l'Administrateur-Directeur du Portefeuille des Loteries, 11 bis, rue J.-B. Dumas, Paris.
Vente valeur de Portefeuille tous les ordres sont recommandés.
no.3218

Avis aux lecteurs !
Bien venu qui apporte telle est la devise de la Maison OSTARA-VERLAC, maison réputée pour sa bonne foi. C'est pourquoi nos lecteurs nos mécaréciers pas de la faire envoyer moyennant Fr 1.50, la charmante collection de Cartes postales illustrées. Tout acheteur a la chance de gagner un prix magnifique, se trouvant la solution de la question posée.
(VOIR AUX ANNONCES).
no. 42160

La Grande Pharmacie de France, sans faire aucune réclame plutôt burlesque et tapageuse, à l'inter de certaine maison se disant spécialiste en orthopédie, tel exécuter aux mesures et à l'essayage, les bandages, bas-varices, ceintures de toute sorte, jambes artificielles, corsets orthopédiques, etc., en un mot tous les appareils, même les plus compliqués, et ce, à des prix d'autant plus modérés que cette partie adjacente ne grève nullement ses trois généraux. — La maîtresse ouvrière se rendra à domicile pour mesurage et essayage. no.42246

3 MOIS DE CRÉDIT
aux indigents
HERNIE
GUÉRIE
par le Nouveau
BANDAGE SOUPAPE
Breveté VUACHET
Guérison des hernies et difformités du corps à tout âge. Après à mois d'application du BANDAGE VUACHET, la guérison, que les hernies est allée depuis plusieurs années, obtient la cure certaine et, relevant aussi robuste qu'avant. M. VUACHET, par l'application de l'appareil, dont il est l'inventeur et le propriétaire exclusif, s'engage à définitivement toutes les hernies quel qu'en soit le volume ou l'ancienneté, descentes, ruptures, cassures, etc. Il prouve la guérison radicale par des milliers d'attestations identiques à la suivante :
J'ai attendu à ans pour vous remercier de mon entière guérison obtenue en 4 mois par votre nouveau bandage soupape. Depuis, je n'ai jamais vu reparaître ma hernie. Je suis heureuse de vous envoyer cette attestation comme gage de ma éternelle reconnaissance.
Mme Desbournes, Nme Cité, Fosse 4, à Lens. (P-de-C.).
Consultations gratuites à :
SENLIS, Hôtel du Grand-Cerf, le 10.
Maubeuge, Hôtel du Grand-Cerf, le 18.
Valenciennes, hôtel du Nord, le 19.
Cambrai, hôtel Gourdin (gare annexe), le 20.
Landrecies, hôtel et bulles de la Gare, chez Charlat, le 21.
Le Cateau, hôtel du Nord, le 22.
Douai, hôtel de l'Europe, le 23.
Lille, hôtel du Commerce, 15, rue de Béthune, le 24.
Béthune, hôtel de France, le 25.
Lens, Grand-Hôtel Lavocat, le 26.
Lillers, hôtel du Commerce, place de la Gare, le 27.
Douai, Grand-Hôtel Dumetz, à place de la Gare, le 28.
Arras, hôtel de Commerce, le 29.
Saint-Liéard, hôtel des Voyageurs, le 30.
Orchies, Hôtel de la Gare, le dimanche 1er décembre.
Carvin, Hôtel Moderne, le lundi 2 décembre.
La Bassée, Hôtel du Cheval-Rouge, le mardi 3 décembre.
Lavendie, Hôtel du Cygne, le mercredi 4 décembre.
Aire-sur-la-Lys, Hôtel d'Angleterre, le jeudi 5 décembre.
Paris, 31 bis, rue de Dunkerque, (gare du Nord) pour tous renseignements. 39845

PETITE CORRESPONDANCE
Affaires diverses
P. M. à V. — Arrivera à 10 h. 02.
Le Facteur.

CALENDRIER
Dimanche 17 Novembre 1907. — 321e jour de l'année.
Soleil. — Lever à 7 h. 13 coucher à 4 h. 17.
Lune. — Lever à 4 heures 53 ; coucher à 3 heures 45, soir.
12e jour de la lune.
La durée du jour est en diminution de trois minutes sur le veille.
Temps probable. — Le temps va rester nuageux et frais.

BULLETIN METÉOROLOGIQUE
du 16 Novembre
Baromètre à 9 h. du matin : 767° °/°
Hausse depuis la veille, 0°/°.
Température de l'air : + 7°.
Etat hygrométrique : 91.
Températures extrêmes depuis 24 heures : Minima : + 7° atteint à 7 heures. — Maxima : + 13° atteint hier soir à 3 heures.
Hauteur d'eau tombée depuis la veille : 0°/°.
Direction du vent : Sud-Ouest.
Etat du ciel : Couvert. Pluies.
Baromètre à minuit : 771.

INDUSTRIE - COMMERCE
MARCHE AUX BESTIAUX D'ARRAS
Arras, 16 novembre.
Vente très active sur les bellaires de qualité fraîche-vite avec hausse. Soutenue des cours pour les autres sortes.
On avait amené environ 700 vaches, génisses et taureaux.
La hausse et forte hausse à terme en fraîche vaches et taureaux de 100 à 150 fr. la pièce.

MARCHES DE PARIS
Bourse commerciale du 16 novemb.
COURS DE CLOTURE
Avoines Calmes — Cour. 19 10 — Proch. 19 10 — J. F. 18 50 — 4 pcon. 18 25 — 4 mars 18 60
Seigles Calmes — Cour. 16 — Proch. 16 50 — J. F. 16 25 — 4 pcon. 15 75 — 4 mars 16
Orges Calmes — Cour. 17 — Proch. 17 — J. F. 16 — 4 pcon. 15 75 — 4 mars 16
Lin Calmes — Cour. 52 50 — Proch. 52 50 — J. F. 51 50 — 4 pcon. 51 50 — 4 mars 52 50
Colza Calmes — Cour. 73 — Proch. 68 75 — J. F. 68 75 — 4 mai 68 75
Huiles Calmes — Cour. 67 — Proch. 66 25 — J. F. 66 25 — 4 pcon. 66 25 — 4 mars 66 25
Sucres Sentanes — Cour. 27 65 — Proch. 27 60 — J. F. 27 60 — 4 pcon. 27 60 — 4 mars 28 50
Alcools Sent. — Cour. 38 — Proch. 38 25 — J. F. 38 — 4 pcon. 38 50 — 4 mars 41 50

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
DU
CRÉDIT MINIER ET INDUSTRIEL
Succursale pour le Nord :
107, Boulevard de la Liberté, LILLE
Paiement sans frais de tous coupons, même 3 mois avant leur échéance.
Renseignements gratuits sur toutes valeurs cotées et non cotées.
Opérations de Bourse sur toutes places, Lille, Lyon, Paris, etc., et étranger.
Organe hebdomadaire : « La Finance Pratique »
Abonnement d'essai : 1 franc par an.

BOURSE DE LILLE
DU 16 NOVEMBRE 1907
Actions minières
MINES — 16 — 15 — 14 — 13
Aibi — ... — ... — ... — 1000
Aniche — 1030 — 1040 — 1040 — 1040
Anzin — 6930 — 6930 — 6950 — 6950
Bianzy — ... — ... — ... — 1400
Bruay — 885 — 885 — 885 — 885
— (10°/°) — 89 50 — ... — ... — ...
Bully-Grenay — 4730 — 4740 — 75 — 75
— 50° — 90 — ... — 97 50 — 95
Campagnac — 100 — ... — ... — ...
Carvin de 1/5 — 361 — 360 — 360 — 360
Carvin — 1805 — 1805 — 360 — 360
Clarence — 176 — 176 50 — 176 — 176
Courrières — 2680 — 2685 — 2680 — 2680
Crespin — 79 75 — 80 — 80 — 80
Douchy — 987 — 990 — 990 — 990
Douarnenez — 301 — 300 — 300 — 300
Drocourt 1/200 — ... — ... — 4750 — 4750
— (10°/°) — ... — ... — 475 — 475
Drocourt 1/500 — ... — ... — 4250 — 4250
— (10°/°) — ... — ... — 425 — 425
Escarpelle — 995 — ... — ... — ...
Ferfay — ... — ... — 1765 — 1765
Ferques — ... — ... — ... — ...
Flines-Rache — ... — ... — ... — ...
Lens ext. est. — 767 — 759 — 761 — 760
— (10°/°) — 76 25 — 75 25 — 76 — 75 25
Lievin — 42 50 — 4220 — 4215 — 4210
— (300°/°) — 140 50 — 141 25 — 141 — 141
Ligny-Alins — ... — ... — ... — ...
Marles 20 0/0 — 4175 — 4175 — 4180 — 4180
— 70 0/0 — 3130 — 3130 — 3130 — 3130
— 70°/° (300) — 437 — 437 — 435 — 435
Meurchin — ... — ... — ... — 2700
— (5°/°) — 2670 — ... — ... — ...
Nord d'Alais — ... — ... — 200 — 200
Ostricourt — 3145 — 3145 — 3125 — 3125
Thivencelles — ... — 791 — 791 — 791
Vicoigne — 1230 — 1227 — 1227 — 1227
— (50°/°) — 171 — 173 — 174 — 174
COUPONS ANNONCÉS
1er décembre. — Lievin (10), coupon n° 24, brut 50 ∞ net, nominative 50 ∞, porteur, 75,12 ; Lievin (300), coupon n° 24, brut 0,50 net, nominative, 2,56, porteur 3,50. — Denain et Anzin, coupon n° 24, brut 30 ∞ net, nominative, 23,80, porteur 25,75. — Société Française pour la fabrication des Tubes, coupon n° 17, brut 50 ∞ net, nominative 50 ∞, porteur 45 ∞.

Cours et Conférences
École de Tir et d'Instruction militaire de Lille
Dimanche 17 novembre, conférences au Cercle Militaire : Topographie ; Levée d'itinéraire.

UNION FRANÇAISE DE LA JEUNESSE
COURS DU DIMANCHE
Dessin Linéaire et géométrique (appliqué aux Arts industriels) : Prof. M. Delcluse, à 9 heures du matin, rue des Poissonceaux. — Géométrie : Prof. M. Plumecocq, à 9 heures ½ du matin, rue des Poissonceaux. — Mécanique : Prof. M. Gabrio, à 9 heures et demi du matin, rue Bricy. — Droit civil : Prof. M. Olivier, à 10 heures du matin, rue des Poissonceaux. — Solfège et Théorie musicale, cours élémentaire (jeunes gens) : Prof. M. Plumecocq, à 8 h. ½ du matin, rue des Poissonceaux. — Chant (jeunes gens) et Cours d'Opéra et Opéra comique : Prof. M. Carpentier, à 10 heures ½ du matin, rue des Fleurs. — Rhythmique : Prof. M. Pamart, à 11 heures du matin, rue Fabricy. — Violoncelle : Prof. M. Penant, à 11 h. ½, r. Fabricy. — Aquarelle (jeunes gens) : Prof. MM. Sarrailer et Kastner, à 9 heures du matin, rue des Fleurs. — Diction, Déclam